



Toujours sensibles à la défense du patrimoine naturel de la commune, nous pensons utile de relever quelques événements récents qui influenceront sans doute notre environnement.

## Le Parc Naturel Marin créé

Le projet avait été établi en 2012 après plusieurs années travail et de nombreuses réunions de concertation, pour être immédiatement enterré. Le projet a été repris en 2014 sous la houlette de Ségolène Royal, ministre de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle a demandé de modifier son mode de gouvernance afin de mieux tenir compte des spécificités géographiques (littoral vendéen, pertuis charentais, estuaire de la Gironde), et le décret de création a été signé le 4 avril par la ministre à la préfecture de La Rochelle. Ainsi est né le « Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis », le plus grand parc naturel marin de métropole, avec ses 6500 km<sup>2</sup> d'eau et 800 km de côtes. Son conseil de gestion doit maintenant se mettre en place. Une très bonne nouvelle pour le développement durable de notre région et pour l'établissement de bonnes règles de conduite, à terre comme en mer, pour la préservation des eaux.

## L'exploitation du Matelier en suspens ?

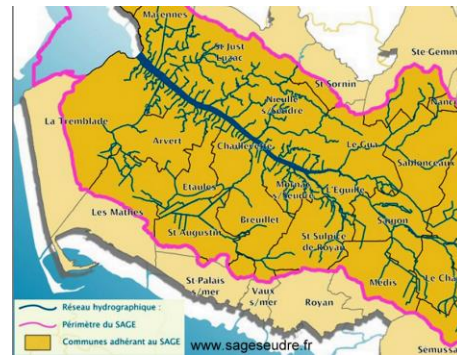
Comme beaucoup de particuliers, d'associations, d'organisations territoriales, et d'organismes officiels, nous avons participé à l'enquête publique sur le projet d'exploitation de granulats du Matelier, juste devant Bonne Anse. Notre avis était défavorable. Au vu des quelque 250 contributions à cette enquête, dont une seule favorable, les commissaires enquêteurs ont émis un avis favorable avec réserves ! Lors d'une réunion de concertation présidée par la Préfète de Charente Maritime et le Préfet Maritime, il a été décidé de conditionner la concession du Matelier à la réalisation de modélisations et de mesures supplémentaires et à quelques limites d'exploitation qui ne remettent pas en cause le projet.

Il y a pourtant un espoir : le Parc Naturel Marin, créé quelques jours plus tôt, va pouvoir donner un avis conforme sur ce projet, c'est-à-dire qu'il aura la possibilité de le bloquer. Voilà donc une affaire à suivre.

## La gestion des eaux sur la sellette

Un incident sans gravité apparente a révélé les faiblesses de notre système d'évacuation des eaux pluviales : le gas-oil perdu par un camion en plein centre bourg s'est retrouvé aussitôt dans les fossés du marais de Saint Augustin. Certes, l'action de la municipalité et des pompiers anti-pollution en a limité les conséquences, mais l'incident a permis à tous, de prendre conscience des risques qu'une absence de bassins de décantation faisait peser sur les marais doux. Cet événement a été évoqué en commission environnement et devrait motiver de futurs travaux d'assainissement pluvial.

D'ailleurs, cette même commission a abordé le point crucial de la gestion de l'eau d'un point de vue beaucoup plus général et prospectif : eaux des fleuves, rivières, nappes et



marais doux et zones humides, eaux pour la consommation, les loisirs ou l'irrigation, eaux usées, pluviales ou de ruissellement, en

tenant compte de l'importance prise, chez nous, par le tourisme, l'urbanisation, l'agriculture et l'ostréiculture. M. Jean-Philippe David, animateur du SAGE Seudre, est venu expliquer comment l'Etat met en place une gestion cohérente et durable de l'eau douce à travers des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui se déclinent localement en Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Notre commune dépend des SAGE Seudre et Estuaire de la Gironde. Leur objectif est de programmer des actions concrètes permettant d'aboutir au bon état des eaux sur les bassins versants de la Seudre. Un programme ambitieux et nécessaire que nous suivrons avec intérêt.

## La forêt de la Coubre régénérée

Les techniques de régénération de la forêt de la Coubre utilisées par l'ONF ont fait et font encore débat. Les amoureux de la forêt regrettent le spectacle de vastes parcelles presque ou totalement rases. Difficile de ne pas tenir compte des impératifs économiques de l'ONF, de la nécessité de régénérer les parcelles vieillissantes, ou du maintien essentiel du rôle protecteur de la forêt. Mais comment ne pas craindre la création d'une forêt plus rentable mais uniforme, à la biodiversité appauvrie, et parfois en contradiction avec des réglementations Natura 2000 que l'ONF connaît pourtant bien. On peut espérer que l'émoi provoqué par la vue de ces parcelles dénudées militera en faveur de méthodes de régénération plus progressives et plus respectueuses de la biodiversité.

## Assemblée Générale de l'association

Comme chaque année, notre Assemblée Générale se tiendra au mois d'août. Elle sera suivie d'une conférence à laquelle vous serez tous conviés. Pour plus de précisions, merci de consulter notre site web.

### Pour nous contacter et vous informer :

par email : [info@demain-les-mathes.fr](mailto:info@demain-les-mathes.fr)

par téléphone : 06 11 92 68 70

site internet : [www.demain-les-mathes.fr](http://www.demain-les-mathes.fr)

Et inscrivez-vous sur notre site pour recevoir, sans engagement, nos lettres d'information.